



Commission Départemental de l'Arbitrage

Procès Verbal n°1

Réunion électronique du 8 décembre 2024

Président : Olivier MANCEL

Présents : Mohamed EL MAADIOUI, Hubert FORESTIER, Jessica FORESTIER, Sébastien AMILLAT, Florent NABONNE, Christophe ROMO, Mickael CUBERTAFON, Chemsy CANAPLE, Etienne SALLES

OBJET : demande de récusation d'arbitre de la part du club de Soues

Le Président du club de Soues demande la récusation de l'arbitre Monsieur XX, N° de licence XX, par courrier en date du 05 décembre 2024 et signé .

D'après l'article 91 du RI de la CDA en date du 21/08/2024, la demande est jugée recevable dans la forme

La demande est motivée suite à divers incidents survenus, entre le club et l'arbitre, dont le dernier lors d'un match en U17 du mois de décembre 2024.

Après étude des pièces fournies au dossier, la CDA a délibéré, chacun donnant son avis.

N'ont pas participé au vote car appartenant au club de Soues : Hubert FORESTIER et Jessica FORESTIER.

Favorable : 8

Défavorable : 0

Sans opinion : 0

La CDA accepte la demande de récusation d'arbitre du club de Soues concernant M. XX, N° de licence XX,

Comme le stipule l'Article 91 du RI de la CDA en date du 21/08/2024, cette récusation n'est valable que pour la saison 2024 / 2025.

Olivier MANCEL
Président de la CDA

Jessica FORESTIER
Secrétaire de séance

ORIGINAL SIGNE

ORIGINAL SIGNE